



MAIRIE  
DE  
LA FORCE  
Dordogne

La Force, le 2 juillet 2024

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> juillet 2024 – 20h30**  
**Salle du Conseil Municipal**  
**Compte rendu succinct**

**Etaient présents** : M. Serge PRADIER, Didier ALLARD, Jérôme CHENE, Geneviève LESFARGUES, Michel HOUDUSSE, Dorothée WALLART, Amandine GUINOT, Julien CONDEAU, Gérard JARRY, Catherine GUILLAUMEAU, Serge DUPOIRIEUX, Alain DURAND, Serge CALME, Céline BRACCO, Patricia DELBERT, Nicolas MONTAGNEY, Nathalie DESSENA

**Absent** : Bernard GIBOUIN

**Pouvoirs** : Christine ROMAN (pouvoir à Didier ALLARD), Catherine GUILLAUMEAU (pouvoir à Serge DUPOIRIEUX), Jean Charles GOUEDARD (pouvoir à Geneviève LESFARGUES)

A été élu secrétaire de séance : Madame Amandine GUINOT

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mai 2024 à l'unanimité.

Lors de cette séance le conseil municipal s'est prononcé sur les délibérations suivantes :

**I-DELIBERATIONS**

**1-Affaires générales et patrimoine**

<b>Délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Résultat du vote</b>
2024 041	<b><u>Règlements intérieurs de la garderie et de la cantine et modification des tarifs</u></b> La restauration scolaire et l'accueil périscolaire relevant de la gestion communale, le Maire propose d'approuver leur règlement intérieur. Compte tenu de la sous-capacité, il propose d'appliquer une pénalité aux familles pour absence de l'enfant sans annulation de réservation.	Adoptée à l'unanimité
2024 042	<b><u>Convention Redevance d'Occupation du Domaine Public ATC France</u></b> La commune a signé une convention de bail le 28/10/2019 avec la société FPS Towers pour un pylône téléphonique situé 6 rue du Parc parcelle 240. Cette société a été renommée ATC France.  Le Maire propose de signer une nouvelle convention avec ATC France afin de mettre à jour les tarifs et pouvoir ainsi facturer la Redevance d'Occupation du Domaine Publique annuelle.	Adoptée à l'unanimité

Délégation	Objet	Résultat du vote
2024 043	<p><b>Mutuelle communale Mutualia</b></p> <p>La commune a étudié un partenariat avec la mutuelle <i>Mutualia Territoires Solidaires</i> afin de proposer une complémentaire santé aux habitants qui n'en possèdent pas ou qui sont en recherche. La commune se cantonnera à un rôle d'information en communiquant les coordonnées de cette mutuelle.</p> <p><i>Mutualia Territoires Solidaires</i> est une mutuelle complémentaire santé qui porte les valeurs du monde agricole et rural, la proximité et la solidarité. Cet organisme à but non lucratif a été créé par la MSA.</p>	Adoptée à l'unanimité
2024 044	<p><b>Intégration au marché d'assurances de la CAB</b></p> <p>La Ville de Bergerac, son CCAS, les villes de La Force, Prigonrieux et la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB) ont des besoins récurrents en matière d'assurances. Il est apparu plus rationnel de se regrouper pour conclure un contrat d'assistance à la mise en place d'une procédure de marché public dans le domaine des assurances et des contrats d'assurances, afin d'obtenir des tarifs plus compétitifs.</p> <p>Le Maire propose au conseil municipal d'approuver :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la création d'un groupement de commandes dont la CAB est le coordonnateur, pour conclure un contrat d'assistance à la mise en place d'une procédure de marché public dans le domaine des assurances et des contrats d'assurances. Les frais de mise en œuvre seraient supportés par chacun des membres à hauteur de 20%.</li> <li>- et de l'autoriser à signer la convention constitutive de ce groupement de commandes.</li> </ul>	Adoptée à l'unanimité

## 2-Ressources humaines

Délégation	Objet	Résultat du vote
2024 045	<p><b>Création de deux postes d'adjoint administratif</b></p> <p>Compte tenu du besoin de recruter deux agents administratifs pour faire fonctionner le service comptabilité et le service accueil, il convient de renforcer les effectifs de la mairie.</p> <p>Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de catégorie C à temps complet et d'un emploi permanent de catégorie C à mi-temps à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.</p>	Adoptée à l'unanimité
2024 046	<p><b>Création d'un poste d'adjoint d'animation</b></p> <p>Compte tenu du besoin de recruter un agent d'animation pour faire fonctionner le service accueil périscolaire.</p>	Adoptée à l'unanimité

	Le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent de catégorie C à mi-temps à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2024.	
2024 047	<b><u>Modification du tableau des effectifs</u></b> Suite au deux délibérations précédentes, le Maire propose de modifier et d'ajuster le tableau des effectifs.	Adoptée à l'unanimité

### **3-Budget**

<b>Délibération</b>	<b>Objet</b>	<b>Résultat du vote</b>
2024 048	<b><u>Décision modificative n°1</u></b> A la demande des finances publiques, le Maire propose d'autoriser une décision modificative pour neutraliser des écritures internes qui ne modifient pas le budget 2024	Adoptée à l'unanimité

Fin de la séance : 21h30

**Le Maire,**  
**Serge PRADIER**

